



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B(S-XX)/1
23 décembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingtième session extraordinaire
Genève, 27 janvier 2003
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED.
3. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport du Conseil.

II. ANNOTATIONS

1. En application de la décision adoptée à la reprise de la trente-neuvième session du Groupe de travail, le 13 décembre 2002, sur la question du «Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED», et conformément à la décision prise par le Conseil à sa dix-neuvième session extraordinaire (examen à mi-parcours) de tenir une session extraordinaire sur cette question au cas où aucune solution n'aurait été trouvée auparavant, une session extraordinaire du Conseil est convoquée le 27 janvier 2003.

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la session figure dans la section I plus haut.

Documentation

TD/B(S-XX)/1 Ordre du jour provisoire annoté

Point 2. Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED

3. Conformément aux lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED adoptées à la dix-neuvième session extraordinaire (examen à mi-parcours) du Conseil du commerce et du développement (29 avril-2 mai 2002) et suite à la décision pertinente adoptée par le Groupe de travail à sa trente-neuvième session (16-20 septembre 2002), le Président du Groupe de travail a tenu, avec toutes les délégations intéressées, des consultations informelles sur le financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition, en vue de parvenir à un accord sur la question. En dépit des efforts considérables déployés par toutes les parties, ces consultations n'ont pas débouché sur un consensus. Conformément à la décision qu'il a prise à sa dix-neuvième session extraordinaire, le Conseil du commerce et du développement se réunit donc en session extraordinaire pour trouver une solution.

4. Le Conseil sera saisi d'un rapport oral du Président du Groupe de travail sur les résultats des consultations informelles et s'appuiera, pour poursuivre l'examen de la question, sur les documents suivants: un projet de décision soumis par le Président, en date du 13 décembre 2002, et une proposition du Groupe des 77, en date du 4 octobre 2002, deux propositions de l'Union européenne, en date du 4 octobre 2002 et du 4 décembre 2002, et les résumés des déclarations formelles prononcées par des délégations à la 153^e séance plénière (séance de clôture) de la reprise de la trente-neuvième session du Groupe de travail (13 décembre 2002).

Point 3. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:

– Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

5. Le Conseil sera informé au cours de la session des incidences administratives et financières des propositions dont il pourrait être saisi.

Documentation de session, si nécessaire

Point 4. Questions diverses

Point 5. Adoption du rapport du Conseil

6. Le Conseil voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa vingtième session extraordinaire.
